# Annexe à l’acte d’engagement

**Déclarations en matière de Prévention du Conflit d'intérêts**

Comme indiqué à l’article V du CCAP, sont détaillées ici les dispositions prises en matière de Prévention du Conflit d'intérêts.

Lorsque l'offre comporte la présence d'un intermédiaire et/ou d'un gestionnaire d’Assurance, celui-ci :

* ne reçoit pas de rémunération (directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit) de la part d’un professionnel du conseil, de l’expertise préalable ou sinistre, de la prévention, de la surveillance, de la protection, de la sûreté, de la sécurité, de la vérification, du contrôle, de la formation, de la certification, de la qualification, de la déconstruction ou construction d’ouvrages ou infrastructures ou de la fabrication ou installation/désinstallation de matériels ou d’installations techniques, avec lesquels il est en contact pour la conduite de sa mission auprès du Pouvoir Adjudicateur.
* détaille par écrit au Pouvoir Adjudicateur les niveaux, modalités et montants de la rémunération qu’il perçoit du Porteur d’assurance au titre du(des) contrat(s) d’assurance(s) objet(s) de la présente consultation.

Ces dispositions sont acceptées par :

* Le Courtier ou à l'Agent d'assurances ❑Non ❑Oui
* Le Gestionnaire ❑Non ❑Oui

N.B. :*il est rappelé que ce n'est pas le fait de percevoir une rémunération de la part du Porteur d'assurance au titre du(des) contrat(s) d’assurance(s) objet(s) de la présente consultation qui peut être considéré comme portant atteinte à la prévention du conflit d'intérêts, mais simplement l'opacité entretenue par le fait de ne pas le révéler et de ne pas en indiquer les conditions. Dans ce cas, le niveau prévention du conflit d'intérêts sera considéré comme présentant un caractère insuffisant, ce qui entrainera l'application d'une* ***note égale à zéro au titre de l'appréciation des engagements de Prévention du Conflit d'intérêts.***

*Le fait de percevoir une rémunération de la part d'un des autres acteurs précités sera évidemment considéré comme générateur de conflit d'intérêts ce qui entrainera l'application d'une* ***note égale à zéro au titre de l'appréciation des engagements de Prévention du Conflit d'intérêts.***

Il est ici précisé :

Outre le taux de commissionnement et le montant des commissions indiqués en l'Acte d'Engagement, si, dans le formulaire de **Déclarations PRÉALABLES DU Candidat intermédiaire D'ASSURANCE**, vous avez répondu positivement à la question relative à la perception de **commissions à des taux privilégiés** ou de **sur-commissions** ou de **rétro-commissions** ou tout autre modalité de **rémunération complémentaire** issus de l' **accord de collaboration** que vous avezavec l’*(les)* Assureur*(s)* auprès de qui vous proposez de souscrire le*(s)* contrat*(s)* d’assurance*(s)* objet*(s)* de la consultation, figurant **merci d'en préciser ici les natures & modalités :**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Déclaration sur l’honneur**

**(À remplir individuellement par le porteur d'assurance et, le cas échéant, par l'intermédiaire ainsi que par le gestionnaire)**

Le candidat et son dirigeant déclarent

* **Condamnation définitive**
* ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l’article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l’Union européenne ;
* ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;
* **Lutte contre le travail illégal & pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**
* ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1, L. 8251-2 et L. 1146-1 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l’Union Européenne ;
* pour les contrats administratifs, ne pas faire l’objet d’une mesure d’exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;
* avoir, au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l’obligation de négociation prévue à l’article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;
* **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés**
* pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés ;
* **Procédures collectives & individuelle**
* ne pas être soumis à
* Mandat Ad Hoc prévue aux articles L.611-3 et R.611-18 à R.611-20 du Code de commerce,
* Procédure de Conciliation prévue aux articles L.611-4 à L.611-15, R.611-22 à R.611-46 du Code de commerce,
* Procédure de Sauvegarde prévue à l'article L.620-1 du Code de commerce du Code de commerce,
* Redressement Judiciaire instituée par l'article L.631-1 du code de commerce, ni justifier d’une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public
* Liquidation Judiciaire prévue à l’article L.640-1 du code de commerce,
* ni être en état de Faillite Personnelle en application des articles L.653-1 à L.653-8 du même code,
* et ne pas faire l’objet d’une procédure équivalente régie par un droit étranger ou en voie de l’être ;
* **Situation fiscale et sociale**

avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale & sociale et acquitté les impôts & cotisations exigibles à cette date, ou s’être acquitté spontanément de ces impôts & cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l’organisme chargé du recouvrement ;

* **Marché de défense et de sécurité**
* ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
* avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'État ;
* **Interdictions de soumissionner**

n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

* **Capacités**

présenter les capacités nécessaires à l’exécution du marché public ou de l’accord-cadre

* **Exactitude des renseignements**

les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts.

Déclaration formulée le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Par *(Prénom, Nom, Fonctions, signature & Cachet du candidat)*